



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 22 MARS 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-51

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUE

35 – Signature de la convention relative à l'installation et l'entretien d'un platelage au droit du bassin de retenue dit « Trois Fontaines » avec la commune de GONESSE (Convention n° 2021-02-08)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 16 mars 2021, s'est réuni le lundi 22 mars 2021 à l'espace Marcel Pagnol de VILLIERS-LE-BEL, situé 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi vingt-deux mars à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 16 mars 2021

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Philippe SELOSSE, délégué de la commune d'ÉCOUEN

Nombre de présents : (44)

Dont (44) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Martin KAMGUEN (Domont), Jean-Robert POLLET et Guy BARRIERE (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Mouhammad ABDOUL (Epiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ et Ramzi ZINAOUI (Garges-Lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Christian MAUCLER (Villerson), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CARPF : Joël DELCAMBRE (Arnouville) a donné pouvoir à Tony FIDAN (Arnouville)
Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France) a donné pouvoir à Claude BONNET (Bonneuil-en-France)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
François CARRETTE (Roissy-en-France) a donné pouvoir à Pierre COTTIN (Roissy-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Claude LAINE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUE

35 – Signature de la convention relative à l'installation et l'entretien d'un platelage au droit du bassin de retenue dit « Trois Fontaines » avec la commune de GONESSE (Convention n° 2021-02-08)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le SIAH est propriétaire d'un bassin de retenue dit des « Trois Fontaines », situé au sein du parc « La Patte d'Oie » appartenant au domaine public de la commune de GONESSE.

Un cheminement piéton a été aménagé autour de ce bassin, afin de permettre aux usagers du parc d'y effectuer diverses activités telles que la promenade. Toutefois, ce cheminement est entravé par la sollicitation régulière de la fonction de rétention des eaux pluviales du bassin pour lutter contre les inondations à l'aval.

Ainsi, le SIAH et la commune de GONESSE ont convenu de l'installation et de l'entretien d'un platelage par la commune au droit des emprises du bassin, afin d'assurer la continuité et la sécurité du chemin emprunté par les usagers du parc.

La convention est passée à titre gracieux et la commune prendra en charge l'installation du platelage.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Cathy CAUCHIE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention concernant l'installation et l'entretien d'un platelage au droit du bassin de retenue dit des « Trois Fontaines » avec la commune de GONESSE,

Considérant le projet d'installation et l'entretien d'un platelage au droit du bassin de retenue dit des « Trois Fontaines » avec la commune de GONESSE,

Considérant la nécessité d'autoriser le Président à signer la convention,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** la convention n° 2021-02-08 relative à l'installation et l'entretien d'un platelage au droit du bassin de retenue dit des « Trois Fontaines » avec la commune de GONESSE,
- 2- **Prend acte** que la convention est consentie à titre gracieux,
- 3- **Prend acte** que la commune de GONESSE prendra en charge l'installation du platelage,
- 4- **Et autorise** le Président à signer la convention et tous les actes relatifs à cette convention.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 22 mars 2021

Benoit JIMENEZ,

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-ÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 16/04/2021
Affichée le : 20/04/2021
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.